

Socrate, la ciguë et les futurs délinquants

Quelques réflexions à propos du rapport Bockel

Un rapport sur « La prévention de la délinquance des jeunes » a été remis le 3 novembre 2010 au Président de la République par Jean-Marie Bockel, alors secrétaire d'Etat à la justice. La visée de ce texte est énoncée ainsi en préambule : mettre en œuvre « *une politique de prévention ambitieuse et efficace* » devant « *agir prioritairement à l'âge où les citoyens en devenir apprennent à construire leur place dans notre société* ».

On y lit qu'un nombre « de grands témoins » ont été consultés et les paroles d'un philosophe de grand renom sont reprises en toute première page : « *Nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaises manières, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. A notre époque, les enfants sont des tyrans* ». Ces mots attribués à Socrate concernent les mauvaises manières de la jeunesse... et se rapportent sans doute à la jeunesse délinquante d'Athènes, au V^{ème} siècle avant notre ère, et peut être au philosophe lui-même... Faut-il rappeler que Socrate, accusé de corrompre la jeunesse, a été condamné à boire la ciguë par le gouvernement de sa cité ?

C'est dire la complexité des notions d'autorité, d'ordre et de droit..., celles même qui seront largement appelées tout au long du rapport : « *En lieu et place du chef de famille qui concentrait naguère le pouvoir de décision, l'autorité parentale est une notion aujourd'hui qui manque d'ancrage dans une société en perte de repères* ». L'Etat est dès lors convié pour restaurer cette autorité et partant mobiliser l'exercice de la parentalité, présentée dès l'ouverture comme la clé de voute du projet déployé dans les pages suivantes.

Ici, les difficultés des parents trouveraient leur origine électivement dans l'abandon par la loi du *chef de famille* au profit de l'*autorité parentale* partagée. A partir de cette lecture fleurant bon la nostalgie de la *puissance paternelle*, la « responsabilité parentale » ne se conjugue qu'à l'empan des défaillances parentales. Celles-ci interprétées obstinément en termes de crise d'autorité et renvoyées à leur seule dimension individuelle. Une sociologie d'opérette est appelée à la rescousse pour incriminer « *l'augmentation du nombre de familles recomposées ou monoparentales ou encore de familles appartenant à des communautés d'origine étrangère (...) et dont le fonctionnement est différent du nôtre* ».

Les causes des problèmes étant déjà curieusement posées, émergent des propositions allant du rétablissement d'une « *parentalité républicaine* » jusqu'à celles instituant une « *nouvelle économie de la sanction parentale* ». Au chapitre des mesures préconisées figurent pour les premières des stages de (ré)éducation « *comportementaliste de la parentalité* » dits de « *coaching parental* », et au titre des secondes une panoplie complète de sanctions : suspension des allocations familiales punissant l'absentéisme scolaire mais aussi « *l'évitement* » de séances d'alphabétisation de la part de parents migrants, ou encore recours aux poursuites pénales pour les parents défaillants en durcissant les conditions prévues par le Code Pénal.

Face aux difficultés que rencontrent des parents dans l'éducation de leurs enfants, ce rapport oriente donc les pouvoirs publics vers des politiques fondées sur l'infantilisation, la suspicion, la stigmatisation et la sanction. Ignorerait-on qu'en retour cela renforcera la méfiance des familles et les incitera à fuir les dispositifs et institutions chargés de la prévention, des soins, du soutien social, de l'accueil ou de l'éducation ? La manœuvre idéologique consiste ici en l'assimilation de certaines fragilités familiales à une parentalité dangereuse.

Quelle idéal de société, quelle philosophie de la transmission entre générations serait alors convoquée pour « restaurer la citoyenneté » et permettre aux parents de se sentir dépositaires

de cette mission ? Cette question, pourtant fondamentale, n'est pas traitée, Socrate s'éloignerait-il ?...

Du côté des jeunes ressurgit l'idée de « *la mise en place d'un repérage précoce des enfants en souffrance* » dès 2-3 ans, recyclant une proposition déjà émise en 2006 par le ministre de l'Intérieur de l'époque. Disposition abandonnée dans le texte de loi définitif voté en 2007, après le tollé, incarné par le mouvement *Pasde0deconduite*¹, qu'a suscité l'expertise collective de l'Inserm sur « le trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent ». Le comité national d'éthique lui-même avait mis alors en garde les pouvoirs publics, indiquant qu'« *Une approche visant à prédire une évolution vers des formes violentes de délinquance à partir de trouble précoces du comportement n'est pas pertinente sur le fond en l'état actuel des connaissances et doit donc être proscrite (...) Le développement d'une réflexion sur la différence entre prédiction, accompagnement et prévention devrait être encouragée dans tous les secteurs de la société* »².

Le rapport de M. Bockel, censé éclairer une politique publique, reste particulièrement discret sur cet avis du comité national d'éthique. Il ne se réfère pas plus aux nombreuses recherches en sciences humaines qu'à la consultation de spécialistes et d'acteurs de terrain qui traitent des questions du vivre ensemble.

Les travaux menés au sein de *Pasde0deconduite* depuis 2006 ont largement démontré que l'amalgame entre les difficultés psychologiques durant l'enfance et la prédiction d'un avenir délinquant doit être définitivement abandonné. Non seulement il ne repose sur aucune preuve scientifique et constitue un véritable dérapage idéologique, mais il comporte le danger d'induire chez les enfants les comportements redoutés, c'est-à-dire de faire advenir ce que l'on a prédit du seul fait qu'on l'a prédit, effet fortement pathogène pour les enfants et leur famille.

Enfin, le rapport qui prône « *la réintroduction du travail sanitaire et social à l'école* » joue la confusion des genres en proposant de « *considérer l'école comme la passerelle privilégiée entre la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance* ». Tout ceci en feignant d'ignorer les restrictions budgétaires drastiques imposées à l'école : suppression de 90 000 postes d'enseignants en 5 ans, disparition programmée des RASED (Réseaux d'aide spécialisés pour les enfants en difficulté, constitués d'enseignants spécialisés, de psychologues) et délabrement organisé de la santé scolaire. Comment dans le même temps demander à cette école d'être le fer de lance d'un dépistage et d'une prise en charge des enfants en difficulté ? Car bien entendu, une des questions qui reste en suspens dans le rapport est celle des moyens à dégager pour créer « *des équipes pluridisciplinaires (...) en charge de détecter et de répondre à des comportements d'enfants difficiles* ». Quel est cet étrange procédé qui consiste à prôner des réponses que les moyens alloués à la médecine scolaire, à la PMI, à l'action sociale, à la pédopsychiatrie, à la justice, ne permettent plus de réaliser ?

Socrate avait l'art de faire surgir la vérité du dialogue argumenté et d'interroger le savoir présent chez chacun de ses interlocuteurs, y compris les exclus de la citoyenneté de la république d'Athènes : les esclaves...

Quelle vérité sur l'aide réelle aux enfants en souffrance pourrait surgir du présent rapport, quand il occulte l'extrême difficulté de notre société à élaborer un idéal de vie commune et de lien social capable de faire référence pour une jeunesse « *en quête de repères* ». Occultée de même l'extrême difficulté à soutenir nos propres acteurs de terrain engagés dans de difficiles missions de prévention, d'accueil et d'aide aux enfants et aux familles. Occulté, prosaïquement, l'extrême glissement d'une obsession sécuritaire affichée à tel point qu'elle devient génératrice d'insécurité relationnelle, sociale et citoyenne.

Ce rapport ouvre toutes ces questions : il est temps, et nous avons à compter avec la jeunesse pour avancer, Socrate nous a bien montré la voie, toute honte bue...

¹ Collectif « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » www.pasde0deconduite.org

² Avis n° 95 du Comité consultatif national d'éthique du 11 janvier 2007